

De l'intégré intact au désintégré intègre

(leçon de vocabulaire)

Dans les catégories sociologiques de l'évaluation des statuts, catégories, processus, droits et devoirs de l'étranger, on peut dénombrer tout un lexique qui dénote des liens à l'intégration.

Intégration, insertion, incorporation, assimilation, inclusion, sont autant des mots valises qui enjoignent à l'évaluation de l'étranger en terre nationale quelconque. De telle manière qu'il devient compliqué de savoir si la politique d'intégration des migrants d'horizons variés procède d'entreprises insertives, s'il faut seulement incorporer l'étranger, que celui-ci s'assimile ou soit assimilé, si d'être inclus dans un espace de vie suffit au rom pour clamer son intégration. Mesurer les différences des ces divers procès n'est pas aisé, mais instruit d'une évidence : l'homogénéité de la société est fonction intégrale de sa notion de citoyenneté : c'est *l'intégrité* et *l'unité* de toute communauté d'accueil qui est menacée par la non-intégration des étrangers.

Nous pouvons établir un parcours conceptuel du chemin de l'intégration, ramifié et suspendu à l'ambiguïté et au flou sémantique de ce qui définit une identité culturelle, c'est-à-dire l'existence d'un *identique* valant pour une société donnée, et définissant son homogénéité. Après tout, intégrer a pour fil étymologique *l'integer* latin : l'intact, l'entier, le non-touché ou le non-entamé.

Dès lors, l'intégration désigne le processus global par lequel une société entend demeurer intacte de l'ajout de nouvelles parties (les migrants étrangers) à son tout.

Établissons, par suite, que l'intégration concerne soit des personnes immigrées encore non pourvues de la nationalité du pays d'accueil, ou des personnes qui ont acquis cette nationalité ou sont nés avec, mais qui seront désignées comme n'y étant pas suffisamment insérées.

Ce qui nous offre la conceptualité de l'**insertion** :

- Au niveau micro-individuel, il s'agira de l'intégration des normes, règles et valeurs sociétales permettant le devenir-indifférencié de l'étranger, c'est-à-dire son homogénéisation à *l'identique* actif dans sa société.
- Au niveau macro-sociétal, il s'agira du processus qui permet l'intégration entendue comme processus global par lequel une société entend demeurer intacte. Ainsi, la définition la plus simple de l'insertion qui nous est donnée est la suivante : « **L'insertion sociale et professionnelle** désigne le processus permettant l'intégration d'une personne au sein du système socio-économique par l'appropriation des normes et règles de ce système. ».

L'insertion vise donc l'intégration comme processus ontologique ou constitutif d'une société ayant pour modèle l'homogénéité de ses parties. La parenté sémantique avec la notion populaire du « système » comme désignation de la gouvernance national est établie. Voir : « Fuck the system », souvent exprimé par les personnes en situation d'exclusion par rapport à la société qui les abrite.

Établissons une nouvelle ramification, qui différencie *l'intégration comme inclusion* (1) de *l'intégration comme assimilation* (2)

(1) – L'inclusion dénote une conception ensembliste de l'intégration. Il s'agit de considérer que l'élément étranger sera intégré s'il est inclus dans l'ensemble sociétal. Dans cette perspective, l'homogénéité de la société est garantie par son caractère d'ensemble intégrant la multiplicité de ses parties. Ainsi, l'inclusion sociale est le mode d'intégration de l'étranger qui opère par l'établissement des conditions de non-exclusion des parties participatives de l'ensemble. Une personne non-exclue pourra donc être intégrée à

une société donnée, même si ses particularités la différencient de toute autre personne non-exclue de l'ensemble sociétal. Nous pouvons donc dire que c'est la participation de la personne aux rapports en présence dans la société qui définit son inclusion : elle participe à la vie socio-économique, politique et culturelle de son état. En d'autres mots, elle entretient un rapport individu-systèmes sociaux.

(2) – L'assimilation dénote quant à elle une conception intégriste de l'intégration. Elle impose pour condition d'inclusion à l'ensemble sociétal celle d'une intégrité culturelle donnée : l'abandon de la culture d'origine et l'adoption de la culture de l'ensemble d'accueil. Il s'agit de *conserver* l'homogénéité du tout par une forme d'adaptation radicale. Si l'inclusion socio-culturelle vise l'adaptation des parties de l'ensemble par *ajustement*, l'assimilation culturelle vise l'adaptation des parties de l'ensemble par *modification*. Il n'y s'agit plus d'ajuster le patron identitaire aux parties qui le définissent, mais de définir le patron identitaire et de modifier les parties pour qu'elles y correspondent. Peu étonnant dès lors de voir les termes « assimilation coloniale » définir la politique coloniale de la France d'application dans ses colonies.

A cette double ramification, nous ajouterons ce doublet correspondant : **ingurgitation** et **incorporation**.

Si l'on en suit les définitions courantes (Larousse),

- **L'incorporation** désigne :

- « Mêler intimement une matière à une ou plusieurs autres matières, de façon qu'elles forment un mélange homogène »

- « Faire entrer quelque chose dans un ensemble ; intégrer »

- « Faire entrer quelqu'un dans une collectivité en tant que membre constituant »

- **L'ingurgitation** désigne :

- « Absorber quelque chose massivement, rapidement, sans pouvoir l'assimiler »

L'inclusion sociale, tout comme l'assimilation socio-culturelle, recouvrent donc le mode d'un *faire corps* avec les parties. Mais l'assimilation est sémantiquement connectée au faire corps comme *digestion*. L'assimilation peut donc être plus précisément définie par l'ajout suivant : l'assimilation vise le *savoir manger* adéquat de la différence, à savoir le savoir de ce qui est digeste (du latin *digerere* : répartir, disséminer, dissoudre, désintégrer).